

**SEANCE ORDINAIRE DU 24 FEVRIER 2005**

---

**Président :** M. Thierry AESCHBACHER  
**Vice-président :** M. Dominique ZEHFUS  
**Secrétaire :** M. Bernard DESPLANDS  
**Membres :** MM. Gilles AUGSBURGER, Marc GUILLERMIN,  
André RICHERT

**Sont présents :**

M. Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Fabrice BADET, Alain BOSSHARD, Pierre BUTSCHI, Mmes Monique BUUNK-DROZ, Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, Mariefrance DANCET, Martine DEGLI AGOSTI, Marceline DILONARDO, MM. Alain ERETZIAN, Yves FAVRE, Mme Hélène GIACOBINO, M. Pierre JAQUET, Mmes Andrée JELK-PEILA, Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, MM. Jérôme MAILLARD, Christian MARCHIANDO, Charles PAGE, Alberto PEREZ-IRIARTE, Frédéric PROGIN, Mmes Louise REY, Piera ROUGE-LUETTO, MM. Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY

**Excusés :** Mme Myriam SCHMID, M. Karel STUDER

**Absent :** M. Henri IMHOF

**Assistent à la séance :** M. François LANCE, Maire  
M. François BAERTSCHI et M. Pascal CHOBASZ,  
Conseillers administratifs  
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2005
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des travaux et constructions – Séances des 26 janvier et 3 février 2005 – Rapporteurs : Mme Martine DEGLI AGOSTI et M. Christian MARCHIANDO**  
**Commission des finances et logement – Séance du 14 février 2005 – Rapporteur : M. Marc GUILLERMIN**
  - a) Transformation de la ferme-grange Navazza-Oltramare  
Ameublement et équipements d'exploitation  
- Crédit d'investissement (Fr. 340'000.--) **p. 529 Arrêté**
  - b) Divers
- 7) **Commission des travaux et constructions – Séance du 3 février 2005 – Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO**  
Extension du groupe scolaire du Petit-Lancy Village  
Rafraîchissement de l'ancienne école  
- Crédit de construction (Fr. 2'800'000.--) **p. 542 Arrêté**

**Séance ordinaire du 24 février 2005**

- 8) **Commission des sports – Séance du 20 janvier 2005 –  
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**
- a) Discussion concernant l'aménagement du stade de Lancy-Florimont **p. 546 Information**
  - b) Motion du groupe Radical pour une subvention en faveur des jeunes sportifs lancéens **p. 547 Information**
  - c) Divers
- 9) **Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 2 février 2005  
Rapporteur : M. Pierre BUTSCHI**
- a) Projet de plan directeur du quartier des Semailles **p. 548 Information**
  - b) Etude sur l'implantation de villas et terrains propriétés de la commune **p. 549 Information**
  - c) Divers
- 10) Propositions individuelles et questions **p. 549**
- 11) Questions du public **Annexe**

M. AESCHBACHER : J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance du Conseil municipal en saluant la présence de M. le Maire, François Lance ainsi que celle de nos deux Conseillers administratifs MM. François Baertschi et Pascal Chobaz.

Il me plaît également de saluer la présence de notre secrétaire du Conseil municipal Mme Augsburguer, ainsi que celle de notre huissier préféré, présent à son poste malgré la coupe de l'UEFA.

Je constate avec toujours autant de plaisir la présence de notre chère secrétaire générale, ainsi que de nombreux chefs de service de l'administration de notre commune.

Je remercie également le public pour sa présence démontrant ainsi son intérêt pour la vie de notre cité.

Mais avant de commencer cet ordre du jour, je souhaiterais respecter une minute de silence en souvenir de notre ami et ancien président du Conseil municipal, récemment décédé, M. Ernest Mayor, à qui je souhaite dédier la séance de ce soir.

Je vous demanderai donc de bien vouloir vous lever pour respecter cette minute de silence. Je vous remercie.

Je dois excuser les absences ce soir de Mlle Schmid et M. Studer.

**1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

L'ordre du jour est accepté.

**Séance ordinaire du 24 février 2005****2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JANVIER 2005**

---

Mme JELK-PEILA : A la page 522 dans une intervention que j'ai faite concernant la féminisation des noms, il y a une phrase qui ne veut absolument rien dire du point de vue orthographique et ni du point de vue français, et je ne pense pas avoir tenu ces propos-là. Donc, je souhaiterais que cela soit corrigé, il s'agit du 2ème paragraphe, la ligne où il y a une parenthèse « je ne savais pas qu'il y avait une femme dans le Bureau cette année, je souhaiterais qu'on corrige ainsi : « on doit voter pour cela ». Dans le même paragraphe, dernière ligne, je trouve inadmissible qu'on traite de cette manière-là, c'est « qu'on nous traite de cette manière-là ».

Je dirai aussi à M. le Président, j'ai été un peu surprise que vous parliez de Mademoiselle Schmid, je crois que pour les femmes, on dit Madame, quelle que soit la situation civile.

Mme BUUNK-DROZ : Pour la même page, pour éviter la parole en plénière, j'avais déjà tout arrangé avec Mme Augsburg, page qu'elle peut nous mettre à disposition.

Mme ROUGE-LUETTO : J'aurai juste une petite correction à la page 515, 6ème paragraphe, 3ème ligne, il s'agit bien sûr d'une bibliothèque multimédia « intercommunale »

M. AESCHBACHER : Avec ces remarques, le procès-verbal est adopté.

**3. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

---

Il n'y en a pas.

**4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. LANCE : Comme vous avez pu l'apprendre par la presse et suite à notre demande du 9 novembre 2004, le Conseil d'Etat a autorisé, à titre expérimental, le vote par Internet pour les huit objets cantonaux soumis à votation populaire le 24 avril prochain. Le vote électronique est une possibilité de vote supplémentaire qui vient s'ajouter au vote à l'urne et au vote par correspondance.

Je vous informe que la traditionnelle manifestation en l'honneur des jeunes qui ont accédé à leur majorité en 2004 et des personnes qui ont obtenu la nationalité suisse se déroulera le mardi 22 mars 2005 à 18.30 heures. Vous recevrez bien entendu une convocation pour cette manifestation.

Je vous rappelle également le vernissage de l'exposition « La 5ème Couche » à la Villa Bernasconi qui aura lieu demain vendredi dès 18.30 heures. La Villa Bernasconi accueille les dessinateurs bruxellois de la 5<sup>ème</sup> Couche, maison d'édition de bande

**Séance ordinaire du 24 février 2005**

dessinée qui fête ses douze ans. Ce collectif s'inscrit dans une nouvelle génération d'auteurs européens privilégiant une approche très personnelle et ambitieuse du 9<sup>ème</sup> art. Un volet consacré au paysage mettra en résonance La 5<sup>ème</sup> Couche avec des œuvres d'auteurs genevois.

Toujours à la Villa Bernasconi, la Compagnie Mercure présentera du 1<sup>er</sup> mars au 19 mars 2005 une création théâtrale Grand-Peur et Misère du III<sup>ème</sup> Reich de Bertolt Brecht.

Demain vendredi également à 18H00, se déroulera un autre vernissage, celui-ci à l'Espace Gaimont au Petit-Lancy où Monsieur Henri Scherler, artiste peintre-amateur, domicilié à Lancy, aura l'occasion d'exposer ses huiles.

Autre information, nous vous prions de prendre note qu'une exposition sur le CEVA (liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives) sera proposée à la population à la salle communale du Grand-Lancy du 4 au 8 avril 2005. Un vernissage est prévu le mardi 5 avril 2005 à 18.30 heures.

Dernière information concernant le chantier du tram : Une déviation d'urgence va être mise en place cette nuit de 21.00 à 5.30 heures par le chemin des Semailles pour le trafic routier se dirigeant du village du Grand-Lancy en direction de la route de St-Julien. Un balisage sera installé de manière à dévier la circulation. Ce dispositif tardif vient du fait qu'il a été constaté une fissure à renforcer d'urgence, à hauteur de l'arrêt de bus provisoire face à la piscine. Ces travaux de consolidation dureront toute la nuit !

M. BAERTSCHI : Une réponse à Mme Buunk-Droz qui s'inquiétait de l'éventuelle grosseur de la Drize, qui a été en effet prévue, si j'ose dire. Actuellement, après la correction du pont de la Drize, la capacité du lit a été portée de 15 m3 à la seconde, à 30 m3 à la seconde. N'étant pas professionnel, je ne peux pas vous dire si c'est bon, mais en tout cas, elle a doublé. On espère que ce qui est arrivé dans une autre rivière, n'arrivera plus.

Je profite aussi puisque l'on parle de rivière, vous l'avez peut-être lu dans les journaux, que le 5 mars, prenez vos cannes à pêche, Mesdames et Messieurs, vous pouvez aller pêcher dans l'Aire.

M. CHOBAS : Suite aux conditions météorologiques que nous avons connues, le chantier de la piscine a pris du retard. L'ouverture, prévue à mi-mai, sera en tous les cas repoussée à début juin. Nous aurons l'occasion d'aborder ce sujet dans le cadre de la Commission des travaux et constructions.

**5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

Il n'y en a pas.

**Séance ordinaire du 24 février 2005****6. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -  
Séances des 26 janvier et 3 février 2005 -  
Rapporteurs : Mme Martine DEGLI AGOSTI et Christian MARCHIANDO  
COMMISSION DES FINANCES - Séance du 14 février 2005 -  
Rapporteur : M. Marc GUILLERMIN**

---

**a) Transformation de la ferme-grange Navazza-Oltramare -  
Ameublement et équipements d'exploitation  
- Crédit d'investissement (Fr. 340'000.--)**  
=====

Mme DEGLI AGOSTI présente le sujet (Clichés) : Il s'agissait d'une visite de la ferme-grange Navazza-Oltramare. M. Rudaz montre à la commission que l'entrée s'ouvre sur le rez et qu'un escalier conduit à l'étage supérieur. Le sol de l'entrée sera fait dans le même revêtement de grès que la surface extérieure et une terrasse sera prévue.

Dans la grande pièce du bas, il mentionne les éléments porteurs établis sur les pierres des anciennes mangeoires. Il rappelle que le sol a été surbaissé de 30 cm. pour donner plus de hauteur et que la dimension des poutres a été calculée pour supporter le plancher, mais aussi pour résister au feu selon les normes.

A la cuisine, des zones sont définies selon les normes d'hygiène. Dans la plus grande d'entre elles, des tables roulantes recevront les préparations des traiteurs.

A l'étage, le coffrage des gaines de ventilation entame la vision des «oeils de bœuf», cependant la meilleure option a été choisie (l'idée de peindre les gaines n'ayant pas été retenue).

Au plafond un voile noir étanche rappelle la couleur des ardoises.

Le sol sera en bois collé sur dalle et des passages sont prévus pour les câbles au système audiovisuel. Des tringles porteront l'éclairage. Différents systèmes d'assombrissement sont prévus, l'un d'entre eux donnant même l'illusion d'une claire-voie d'ancienne grange.

La location demandée pour la totalité de la maison approcherait Fr. 1'500.-- par jour, toutefois il y a l'option de fermer le haut et ne louer que le bas.

Les travaux se poursuivront pendant le printemps pour se terminer avant les promotions.

Les parkings du chemin de la Colline, du centre commercial de Lancy-Centre et du collège de Saussure seront conseillés.

Il était prévu de parler de l'état du parc avec M. Von Arx, mais le blanc manteau de la neige empêche toute description !

Les participants sont ensuite invités pour un apéritif dans cet endroit idyllique.

M. MARCHIANDO présente le sujet : Mme Boussina et de M. Rudaz, de la mairie et M. Rossetti, mandataire ont assisté à la séance.

**Séance ordinaire du 24 février 2005**

Le crédit qui nous est soumis concerne l'ameublement et l'équipement de la ferme-grange Navazza.

Pour rappel, il est prévu de mettre à disposition des utilisateurs deux salles de 140 m<sup>2</sup> pouvant accueillir chacune 120 personnes, l'une au rez-de-chaussée l'autre à l'étage supérieur. Une terrasse offrant une place pour 60 personnes sera aussi aménagée.

La salle du rez est desservie par une cuisine équipée. Elle sera destinée à accueillir des réceptions ou des festivités et fera office de salle de restauration pour la salle séminaire de l'étage.

La salle de l'étage supérieur est un espace mis à disposition de groupes, de sociétés cherchant un local pour des séminaires extra-muros. Il comprend un coin café.

Le concept d'exploitation nous est présenté par la mairie. La commune possède déjà des salles destinées à des réceptions, le Marignac ou l'Orangerie. Comme il s'agit d'offrir avec Navazza un lieu de séminaires, il a fallu pousser les études plus loin.

Les utilisateurs pourront louer le rez-de-chaussée ou les deux étages ensemble. Deux groupes différents ne pourront louer chacun un étage au même moment.

Un groupe de travail a été mis sur pied à la mairie, auquel participent Mme Boussina et M. Rudaz. Il a mené une approche du marché parallèlement à l'avance des travaux. Cette recherche a montré qu'il était nécessaire d'offrir des prestations relativement complètes pour pouvoir proposer une salle de séminaires avec succès.

Le coût de l'équipement est passé par conséquent de Fr. 140'000.-- à Fr. 340'00.--. Ce montant se décompose en :

- Fr. 123'500.-- pour le mobilier intérieur
- Fr. 21'000.-- pour le mobilier extérieur
- Fr. 24'500.-- pour la vaisselle
- Fr. 19'500.-- pour les rideaux d'obscurcissement
- Fr. 122'000.-- pour le matériel audio-vidéo

(Cliché) - Le mobilier intérieur comprend les chaises, les tables et les vestiaires mobiles pour les deux salles. Les tables à pieds rabattables sont du même type que celles qui ont été commandées pour les salles communales. Les chaises de la salle de séminaires sont rembourrées pour offrir un confort suffisant pour une journée de séminaire.

(Cliché) - Le matériel audio-vidéo comprend un écran de 3 x 3 m. des lecteurs de documents, de CD/DVD, de VHS des connexions informatiques et Internet. Il y a aussi un set son avec micro, amplificateurs, colonne Hi-Fi. Pour M. Rossetti, c'est la flexibilité qui a primé dans le choix de l'équipement. Il offre un système convivial de commande des stores, des projections et du son. L'idée est de répondre aux exigences de clients haut de gamme. La durée de vie prévue est de 10 à 15 ans.

(Cliché) - L'aménagement de la salle de séminaires est très flexible car plusieurs boîtiers seront installés dans le sol qui peuvent être aménagés en fonction des besoins.

**Séance ordinaire du 24 février 2005**

Le coût de location est estimé entre Fr. 1'300.-- et Fr. 1'500.-- par jour. Ce lieu est une prestation destinée en premier lieu aux personnes et aux entreprises lancéennes.

Lors du débat, certains commissaires craignent que le projet fasse une concurrence trop forte pour certaines entreprises, notamment celles qui sont sises à Lancy.

Il a été demandé si l'administration communale pourrait assurer l'exploitation de la ferme. M. Chobaz nous confirme qu'elle s'en donnera les moyens, sans forcément engager du personnel supplémentaire. Des personnes seront formées pour assurer la maintenance et le support des entreprises qui en exprimeront le besoin.

Le problème du parking est posé, car constate un commissaire, il n'y a pas de parking attendant. Mme Boussina répond que le groupe de travail a pris contact avec le directeur du centre commercial des Mouilles. Les négociations sont assez avancées et il est envisageable d'inclure des tickets de parking dans la location. Ces places compléteront celles du Collège de Saussure lorsqu'elles ne seront pas disponibles.

Ce même commissaire demande si une étude de marché a été faite pour connaître le besoin des entreprises. M. Chobaz lui répond que des contacts ont été pris avec des entreprises et que certaines ont même manifesté leur intérêt. Mme Boussina estime possible qu'il y ait 25 locations par année. Cela prendrait donc 4 ans pour amortir le matériel avec une promotion ad hoc auprès des entreprises lancéennes et des collectivités publiques.

Le Président estime qu'une grande société qui loue un espace de ce type ne souhaite pas avoir à s'occuper de la logistique et du service traiteur. L'idée pour Mme Boussina serait de proposer deux ou trois traiteurs haut, moyen ou bas de gamme. Il faut mettre des partenariats en place et cela permettra de faire travailler des entreprises lancéennes dans ce projet.

Le coût de l'équipement suscite visiblement un malaise. M. Rudaz indique que la variante initiale prévoyait un matériel minimal, comme des chaises non rembourrées, mais peut-on passer toute une journée sur des chaises dures ? -, et se contenter d'un matériel audiovisuel standard ne coûtant que Fr. 27'000.--, – mais alors le bien-fondé d'une salle de séminaires à l'étage peut être remis en question.

Un commissaire estime que le surcoût peut être facilement amorti. Pour un autre, la situation exceptionnelle de la ferme constitue un atout pour la location.

L'absence de parking proche, le risque de concurrence accru et l'absence de "business plan" susciteront l'opposition ou l'abstention de certains commissaires

Au vote final, l'arrêté est accepté par 4 voix, 2 voix contre et 3 abstentions.

Le début de l'exploitation est prévu en juin de cette année.

M. GUILLERMIN présente le sujet : J'espère qu'il n'y aura pas trop de redites, il me semble pas. Cet objet est soumis à la commission, car une ligne était prévue au budget des investissements 2004 pour un montant de Fr. 180'000.--, mais n'a pas été reportée au budget 2005.

**Séance ordinaire du 24 février 2005**

M. François Lance, Maire, a refait l'historique de ce projet qui a débuté le 6 novembre 2001 par une présentation complète à la Commission de l'environnement, ainsi que des possibilités de réalisation. Une salle de spectacles avait été évoquée. Plus tard, le 11 décembre 2001, un commissaire a proposé l'installation d'une maison de l'environnement. Ces deux propositions ont été rejetées par la commission.

Le 5 mars 2002, le groupe des Verts a proposé de faire de ce lieu un centre de rencontres, sans hébergement, pour des séminaires, sur le modèle du Centre de Cartigny.

Les week-ends resteraient réservés aux fêtes privées. Cette idée avait été très bien reçue. Les mises au vert sont très recherchées par les entreprises. Le site de la campagne Navazza, isolé dans un environnement très agréable, est proche du centre ville et des grandes voies de communication.

La Commission de l'environnement a donné son accord à l'unanimité pour la poursuite de l'étude, étant entendu que le Service des travaux et constructions assurerait la gestion du lieu. Cela est toujours l'intention du Conseil administratif.

M. Lance est convaincu que cette salle représente un outil intéressant pour les entreprises lancéennes. Ces entreprises apportent des recettes fiscales et la commune se doit de leur offrir des prestations en échange. Il a rappelé la qualité de ce lieu exceptionnel.

M. Rudaz du Service des travaux et constructions a expliqué l'évolution du projet des coûts relatifs, passant de Fr. 160'000.-- à Fr. 340'000.--.

L'étude de base comprenait un mobilier standard, type salle communale et un équipement rudimentaire, assez éloigné des souhaits des utilisateurs de ce type de lieu de séminaires. Le confort d'utilisation devait donc être amélioré, et cela a un coût, élevé sans doute, mais nécessaire.

Un groupe de réflexion a été constitué pour définir les besoins et les attentes des usagers.

Il est apparu que l'équipement audio-visuel était sous-dimensionné. Une installation fixe devrait permettre le branchement des appareils individuels et la liaison avec un écran tactile de pilotage de l'éclairage et l'obscurcissement de la salle.

Un ingénieur-conseil a été mandaté pour l'étude de l'aménagement en fonction de l'équipement fixe déjà réalisé.

Le projet est passé de Fr. 27'000.-- à Fr. 122'000.--. A noter que les spécialistes ont très souvent tendance à proposer des solutions optimales, mais coûteuses ! Il est vrai qu'une « Rolls » est plus performante et confortable qu'une « 2CV » !

Il a été précisé que la location de la salle de séminaires pourrait se fixer entre Fr. 1'300.-- et Fr. 1'500.-- la journée. Cela permettra d'amortir les frais d'équipements, sans s'attendre à une véritable rentabilité.



**Séance ordinaire du 24 février 2005**

Les autres salles de la commune ne sont pas rentables au sens purement économique, elles apportent un service à la collectivité, c'est leur rôle, reconnu d'utilité publique depuis longtemps.

Lors de la discussion, certains commissaires ont exprimé avec vigueur leurs oppositions à ce projet. Ils regrettent qu'une véritable étude de marché n'eut pas été effectuée, bien que des entreprises lancéennes eussent déjà manifesté leur intérêt. Ils souhaitent l'établissement d'un budget d'exploitation prévisionnel.

25 journées d'utilisation par an paraissent insuffisantes. Ils déplorent l'absence de parking à proximité immédiate, au pas de porte. Le parking de Lancy-Centre se situe à 5 minutes à pied et des discussions sont en cours pour les modalités d'utilisation.

M. Lance estime que ce problème n'est pas insurmontable, d'autres places de parc existent à proximité.

Certains commissaires craignent que la salle de séminaires crée une concurrence malvenue pour les deux hôtels de Lancy, contribuables de la commune.

Pour M. Lance, il n'est pas question de provoquer une concurrence déloyale, les prestations offertes n'étant pas exactement de même nature, et le site est incomparable.

Un commissaire s'insurge contre la légèreté, selon lui, de la proposition budgétaire. Il ne sait pas si la marge de réserve sur le crédit de construction a été mangée ou « bouffée », selon ses termes. Il regrette de ne pas connaître le coût exact des travaux à ce jour.

Selon M. Rudaz et ses informations, le coût des travaux se situe dans le crédit voté.

Pour une commissaire, il y a confusion entre le coût et les aléas des travaux de rénovation et le projet, soumis au vote. Pour elle, cette salle équipée représente un plus pour la commune et les entreprises, même si l'on ne rentabilise pas l'investissement.

La possibilité d'utilisation de la salle du haut en salle de musique a été évoquée. N'ayant pas été étudiée spécifiquement, la qualité de l'acoustique ne peut être certifiée. Il faudrait procéder à des essais.

En conclusion, M. Lance précise que le Conseil administratif n'envisage pas l'engagement de personnel pour l'exploitation et la maintenance de la ferme-grange Navazza-Oltramaré rénovée.

Après lecture du projet d'arrêté, la Commission s'est prononcée en faveur du crédit de Fr. 340'000.-- par 7 voix pour et 3 non.

M. AUGSBURGER : Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vous prie d'avance d'excuser mon départ après cette intervention, le parti Radical se réunissant également ce soir.

**Séance ordinaire du 24 février 2005**

Dans ce dossier de la ferme Navazza-Oltramare, j'ai l'impression d'être sur une autre planète l'argumentation des Conseillers administratifs et municipaux en commission que j'ai entendue me laisse très songeur.

Je rappelle que ce projet a été étudié dans une 1ère phase par le Service des travaux et constructions et devisé à Fr. 2'300'000.--.

Un crédit d'étude a été voté le 26 septembre 2002 pour Fr. 230'000.--.

Vous avez voté un crédit de construction de Fr. 2'900'000.--, dans lequel une réserve de Fr. 230'000.-- était incluse.

Le 25 septembre 2003, je m'étais inquiété qu'on ne précise pas les aménagements dans ce crédit, et on m'a dit qu'ils figureraient au budget pour un montant de Fr. 140'000.--.

Aujourd'hui, c'est Fr. 340'000.-- qui sont demandés, et on n'a pas pu nous confirmer le montant des travaux à ce jour.

Les réserves de Fr. 210'000.-- ont été allègrement mangées alors que le 17 juin 2004, on nous disait avoir amputé ce crédit de Fr. 60'000.-- et qu'il ne devait pas y avoir d'autre surprise.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : estimation de cette rénovation Fr. 2'300'000.--, coût aujourd'hui Fr. 3'470'000.-- incluant le crédit d'étude.

Je crois que chacun peut gérer n'importe quel objet avec aussi peu de rigueur. La transparence prônée devient largement opaque. Enfin, les arguments de M. le Maire en Commission des finances qui nous rappelle que M. Baertschi, alors président de la Commission de l'environnement, proposait un centre de rencontre à cet endroit, il oublie que, pour l'aménagement du parc, M. Baertschi était l'un des principaux détracteurs.

De plus, dans l'argument d'offrir un lieu aux entreprises lancéennes qui apportent des recettes fiscales, on néglige le fait que l'on concurrence d'autres contribuables tels que l'Hostellerie de la Vendée et l'hôtel Ramada Encore.

Ceci dit, notre groupe refusera ce crédit et, l'ovni que je suis, vous tire sa révérence.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Compte tenu de l'investissement consenti jusqu'ici pour la réfection de la ferme Navazza-Oltramare et sa transformation en centre de rencontres, et des possibilités de rentabilisation de cet ouvrage par le biais de locations festives ou professionnelles, il paraît nécessaire de franchir la dernière étape permettant cette dernière affectation. En conséquence, l'équipement audiovisuel proposé semble tout à fait pertinent et les Verts, attachés à ce projet initié par un des leurs, voteront la somme nécessaire.

On peut déplorer l'absence d'étude de marché - mais, en poussant le raisonnement, celle-ci eût pu être faite avant même la mise en œuvre du chantier - mais compte tenu du nombre de grandes entreprises implantées sur la commune et en terre genevoise, il semble plus que probable qu'une publicité bien ciblée pallie ce manque.

**Séance ordinaire du 24 février 2005**

Enfin, le manque de parking est un défaut pour la clientèle visée, mais la proximité du centre de rencontres avec le centre ville et ses transports publics d'une part, et celle de plusieurs parkings proches, à défaut d'être immédiatement contigus, nous semblent tout de même pouvoir être mis au rang des atouts.

M. PAGE : Voilà une dépense qui était estimée, il n'y a que 3 mois à Fr. 140'000.-- et qui passe aujourd'hui à Fr. 340'000.--, soit une augmentation de 142 %.

Ce projet nous laisse un goût d'inachevé :

- problème des parkings encore en discussion avec le Centre Commercial du Petit-Lancy,
- projet allant au-delà des besoins courants d'un séminaire,
- flou quant aux possibilités de locations, compte tenu notamment de l'offre existant déjà à Lancy,
- nécessité d'assurer un service sérieux à la clientèle, soit d'engager à court terme un nouveau collaborateur

Certes me rétorquera-t-on quand on réalise un nouveau projet, il ne faut pas lésiner sur les moyens. Encore faut-il disposer de ces moyens.

Notre budget pour 2005 nous invite à être pragmatiques, soyons-le et alors le Groupe Libéral pourra dire oui.

Pour l'instant il devra s'abstenir.

Mme BUUNK-DROZ : Le groupe Socialiste votera cet arrêté, tout en regrettant que cet équipement, pourtant prévisible dès le vote unanime de ce Conseil pour en faire un lieu de séminaires, n'ait pas été programmé dès le début.

Comment se fait-il que l'on ait découvert tardivement ce qui était nécessaire à une salle de séminaires, selon les normes en vigueur de nos jours et dans un futur proche ?

Mais il n'est pas question d'offrir une salle de ce type sous-équipée, sinon les usagers potentiels ne s'y intéresseront pas.

Vu le lieu, la situation et cet équipement avec option de restauration facultative, cette réalisation est une prestation supplémentaire de la commune de Lancy, qui contribue à la rendre attractive.

Mme CASUTT : Voilà un beau projet pour Lancy ! Une salle de séminaires dans la verdure, facile d'accès, au moins 4 lignes de bus s'arrêtent à moins de 5 minutes à pied du lieu.

Un projet bien étudié, car, selon les désirs de certains Conseillers municipaux de faire appel à des professionnels lors de nouvelles constructions. Le Service des travaux et constructions a mandaté un ingénieur-conseil pour l'installation de cette salle.

Le souhait de nos prédécesseurs était d'avoir une salle de conférences capable d'accueillir toutes sortes de séminaires.

Pour le bien-être des futurs utilisateurs, il faut plus de confort que prévu, et les

**Séance ordinaire du 24 février 2005**

installations d'usage, pour ce type de salle, sont plus exigeantes que le projet initial ne le prévoyait.

Est-ce que nous allons tout balancer ? Balayer le souhait d'avoir à Lancy une salle de réunions digne de ce nom ?

Minimaliser les installations et ne pas pouvoir proposer à nos entreprises une salle adéquate, mais une copie de salle qui sera inconfortable et peu utilisable ?

C'est vrai, on ne nous a pas présenté de plan financier complexe avec des études de marchés, etc., mais il ne faut pas oublier que ce ne seraient que des budgets sur des suppositions, nous savons que la demande pour des salles de séminaires est forte, mais on ne sait pas comment le marché va évoluer.

C'est pourquoi il faut être prêt à offrir le meilleur aux entreprises.

Pour l'avenir de la commune et pour le bien-être des entreprises, le groupe Démocrate-chrétien, dans sa grande majorité, dira oui à ce projet.

M. BAERTSCHI : Ayant été cité comme l'initiateur de l'idée de faire un centre de rencontres, je rappelle que je n'étais pas l'initiateur, j'étais représentant des Verts à l'époque à la Commission de l'environnement, et c'est dans ce cadre-là bien entendu que je suis intervenu pour le proposer. On avait une grange qui était là, on se demandait si un jour elle n'allait pas brûler, et on s'est dit qu'est-ce qu'on peut en faire ?

On n'avait pas de possibilité de l'agrandir, on aurait pu la détruire bien entendu, mais quand on a un équipement comme celui-là, on se dit est-ce qu'on pourrait l'utiliser. J'aimerais rappeler, pour ceux qui n'y étaient pas à l'époque, que le projet de centre de rencontres que, par ma voix, les Verts ont présenté, a été unanimement à l'époque, et même par des gens qui ce soir s'opposent, approuvé parce qu'il semblait correspondre vraiment à un besoin d'entreprises de personnes qui en effet veulent se mettre au vert. On aura peut-être des Valaisans qui viendront ici chez nous, et nous à Genève, on dira on veut aller là-bas, je suis d'accord, ce n'est pas fantastique, mais enfin peu importe, nous offrons quelque chose sur la commune, et nous espérons bien entendu que ce seront les entreprises communales qui les premières bénéficieront de cette offre.

J'aimerais quand même rappeler ce qui avait été dit à l'époque, on se rendait bien compte que la transformation de la grange allait coûter un certain nombre d'argent, et je crois que votre Conseil l'a reconnu, Fr. 3 millions c'est cher pour rétablir une grange dans laquelle il n'y avait guère plus que du foin et des mangeoires à l'époque. Maintenant, c'est une grange qui va devenir un centre de rencontres. J'aimerais rappeler ce que Mme Malagoli avait dit à l'époque, elle qui insistait fortement sur l'aspect développement durable, je suis très content de répéter ce qu'elle a dit, dans un projet, il faut tenir compte des 3 éléments, vous les connaissez : l'élément social, l'élément économique et l'élément environnemental. Elle a dit en terme d'environnement, nous ne prenons pas 1 m<sup>2</sup> de plus de parterre, nous n'imperméabilisons rien de plus, ce qui est un problème en effet en terme d'urbanisation, donc nous utilisons déjà quelque chose qui est là, nous ne faisons aucun mal question environnement.

**Séance ordinaire du 24 février 2005**

Question financement, là elle était extrêmement forte, elle a dit : il est important si nous investissons beaucoup, et c'est le cas, nous sommes à plus de Fr. 3 mios, il faut que nous ayons un retour sur l'investissement. Cela me semble évidemment logique dans une économie libérale, je ne veux pas faire le défenseur de l'économie libérale ce soir, mais il me semble que ça avait bien été dit que nous étions prêts à investir pour avoir un retour en terme d'utilisation, etc., et je crois que nous allons dans ce sens.

Maintenant, dans le cadre social, et bien un centre de rencontres, on n'a pas besoin de faire une grande définition pour savoir que cela ne peut que permettre à des gens de mieux collaborer, de mieux s'entendre et c'est comme le Conseil municipal, c'est que quand nous nous voyons que nous nous apprécions ! Donc, je vous invite à aller dans le sens de ces quelques centaines de milliers de francs qui ne sont finalement que le 10 % par rapport à ce que vous avez bien voulu faire pour la rénovation de la grange.

M. CHOBAS : Dans la suite des propos de M. Baertschi, il faut quand même rappeler que si, effectivement, le réaménagement du parc Navazza a coûté une certaine somme d'argent, de même que le réaménagement du bâtiment principal, il y a aussi le réaménagement de la grange dont on parle maintenant. J'aimerais quand même vous rappeler que ce terrain nous a été donné ; il s'agit de 66'000 m<sup>2</sup> au centre de Lancy, terrain qui est en 5ème zone. C'est un terrain qui aurait pu être tapissé de villas. Je vous laisse faire le calcul : 66'000 m<sup>2</sup> à 0,2, 0,25, 0,3 peu importe. Vous vous rendez vite compte du potentiel constructible qu'il y avait. Par bonheur et par chance, M. et Mme Navazza ont cédé ce terrain, nous l'ont donné, moyennant certaines conditions et une de ces conditions était de renoncer à construire. Aujourd'hui, je trouve que c'est une opportunité magnifique, c'est une chance énorme dont nous bénéficions. Si vous regardez le parc Navazza, vous voyez tout de suite qu'il occupe une place centrale dans la commune. La chance que nous avons eu de recevoir ce terrain, et bien il nous faut l'exploiter. Alors, qu'ont fait les autorités municipales ? Elles ont d'abord réaménagé le bâtiment principal pour y maintenir du logement qu'il y avait précédemment ; puis, cette grange qui effectivement était à l'abandon, ne présentait pas de valeur particulière, mais avait le mérite d'exister, alors soit on la rasait, soit on la réaménageait, en sachant que le réaménagement s'apparentait plus à une démolition-reconstruction qu'à une transformation légère, d'où le coût de l'opération.

Je pense qu'il n'est pas tout à fait correct de citer les coûts successifs entre les estimations et les coûts définitifs sans faire référence au fait que ce projet a aussi évolué. Entre ce que l'on a imaginé aujourd'hui et ce qu'on avait imaginé à l'époque, le projet a évolué, il est le fruit de nos réflexions, de vos observations, de vos décisions également, Mesdames, Messieurs, des prises de positions du Conseil administratif, et dans ce travail, nous avons œuvré ensemble pour la mise en valeur de ce parc.

Je crois qu'il faut mettre dans la balance les investissements effectivement importants que vous avez consentis, les crédits que votre Conseil a votés et celui que nous vous demandons ce soir encore, nous vous en demandons un par rapport à la valeur du terrain, par rapport au rôle qu'on entend donner à ce secteur-là. Je trouve que, quand on met les deux éléments dans la balance, on peut se dire que le coût de l'opération apparaît relativement modeste.

**Séance ordinaire du 24 février 2005**

Maintenant, c'est vrai aussi, M. Page l'a souligné, je peux comprendre que l'estimation, qui figurait au budget des investissements 2005 et, qui est la prolongation d'une estimation ancienne effectuée lors du vote du crédit de construction, soit sans commune mesure avec le crédit qui vous est demandé. Mais, encore une fois, et cela a été expliqué en commission, compte tenu des orientations du projet, on s'est aperçu avec le temps, avec le déroulement des opérations, qu'on n'ait pas ajusté le chiffre dans le cadre du budget 2005. Plutôt que de mettre un chiffre, qui même s'il avait été revu à la hausse n'aurait peut-être pas été conforme à celui qui vous est demandé aujourd'hui, on a maintenu le chiffre ancien, d'où l'écart effectivement aujourd'hui substantiel entre l'estimation de l'époque et la réalité du crédit sollicité. Encore une fois, ces éléments-là sont le fruit de l'évolution du projet et de l'adéquation entre l'installation qui est aujourd'hui sollicitée et les transformations qui ont été avalisées et qui sont en passe d'être terminées.

Dernier élément sur les places de parc. J'avais mentionné qu'il y avait un certain nombre de places qui étaient disponibles le long du chemin de la Colline, puisque le réaménagement du chemin de la Colline a créé, dans le cadre de la modération de trafic, aussi un certain nombre de places supplémentaires. Il y a ainsi plus de 40 places de parc qui sont également disponibles en bordure de part et d'autre du chemin la Colline et c'est un élément aussi à prendre en compte. Nous sommes conscients que le problème du parking doit être creusé pour minimiser les nuisances et que, dans le cadre des locations, il y aura des conditions assez strictes à fixer aux utilisateurs, de manière, d'une part, à éviter la circulation de véhicules à l'intérieur du parc et, d'autre part, pour mettre en place effectivement une utilisation des parkings existants qui soit la plus rationnelle, la plus judicieuse possible.

En conclusion de mon intervention Mesdames, Messieurs, M. le Président, je vous remercie de donner suite à la demande de crédit qui vous a été présentée.

M. PEREZ-IRIARTE : Je me réjouis des interventions que j'ai entendues ce soir. Effectivement, j'étais à la Commission de l'environnement à l'époque, lorsque nous avons examiné cet objet, c'est une chance extraordinaire pour Lancy d'avoir un parc si grand, un legs de la famille Navazza-Oltramare pour les citoyens et habitants de Lancy de cette qualité. Nous avons un espace de verdure dans un espace public de qualité, c'était un sujet qui avait été au centre du débat sur la politique en matière de développement durable pour Lancy. Le projet des Verts, nous a tous séduits, je me réjouis qu'on puisse arriver ce soir à voter sans tomber dans la saga de la villa Bernasconi, qui a duré plus de 8 ans de réflexion pour définir ce qu'on allait faire. Je crois que là, on a fait un grand pas en avant.

Concernant les enquêtes de marché par rapport à l'utilité d'une salle de ce type-là, je me souviens de la villa de Cartigny, et cette villa a même des chambres pour les séminaires, je crois. A Cartigny, ils sont débordés par les demandes pas seulement par les entreprises mais aussi par les institutions sociales, des médecins, etc. Il y aussi des organismes internationaux qui sont demandeurs pour ce genre de salle.

Concernant les problèmes de parking ou autres, la qualité de l'endroit et la beauté, par les temps qui courent où les entreprises pratiquent la mobilité douce, par des déplacements autres que la voiture. Je ne pense pas qu'elles vont s'inquiéter de faire quelque 400 mètres à pied jusqu'à la salle de séminaires, au contraire, ce sera une bonne carte de présentation des entreprises qui seront capables de faire des séminaires dans une approche contre la consommation.

**Séance ordinaire du 24 février 2005**

Concernant la concurrence possible de cet objet communal par rapport aux entreprises, les entreprises qui se cassent la figure, qui viennent nous donner des leçons d'économies, qui n'arrivent pas à gérer, on le lit tous les jours dans la presse, je ne pense pas que nous allons faire de l'ombre aux entreprises de Lancy étant donné que nous sommes une collectivité publique.

M. LANCE : J'aimerais revenir très rapidement sur l'intérêt des entreprises pour ce genre de salle. Durant cette dernière semaine, nous avons fait un rapide sondage par téléphone auprès de plusieurs entreprises, et plusieurs ont démontré un vif intérêt pour ce type de salle. Je vous donnerai peut-être les noms de ces entreprises, sans faire de publicité, mais on sait que ce sont quand même des entreprises qui sont bien implantées à Lancy, comme par exemple : le garage Amag, la BCG, Ernst & Young, Grimm, Lombard Odier, Darier & Hentsch, Procter & Gamble et les TPG ont manifesté leu très grand intérêt pour ce genre de salle.

D'autre part, la BCG a même recommandé d'adresser une promotion au siège de la BCG car il y a une demande très soutenue pour ce genre de salle.

Je reviens sur la motion de prestations de la commune envers les entreprises, je crois que c'est très important que nous puissions offrir des prestations à ces entreprises, qui je vous le rappelle, contribuent fortement à l'équilibre du budget communal. Nous offrons beaucoup de prestations à la population à travers des salles communales, des écoles, des piscines et autres, c'est vrai que pour les entreprises, nous faisons un tout petit peu moins, et ce genre de salle est l'une de ces prestations.

Enfin, concernant les tractations avec le garage dans le parking du centre commercial des Mouilles, son directeur nous a confirmé son ouverture pour une collaboration afin de mettre à disposition ces places de parking pour l'utilisation de la salle de séminaires.

M. ERETZIAN : Je remercie M. Lance de nous avoir donné ces arguments. Comme je l'ai dit en commission, pour moi c'est comme un produit commercial qu'on met sur le marché. Il y a une étude, il ne faut pas oublier que ce sont les deniers publics. Que l'on nous présente un dossier sans étude de marché, sans sondage après notre commission, je pense franchement que le dossier n'était pas prêt. Je propose de renvoyer cet objet en commission, et qu'on revienne avec un dossier bien ficelé, parce que je ne joue pas avec l'argent du contribuable.

M. LANCE : Je vais encore répéter ce que j'ai dit en commission. Si on n'a pas fait d'étude pour la construction d'une salle communale, pour la construction d'une salle omnisports, je pense en particulier à la salle omnisports du Petit-Lancy qui a coûté plus de Fr. 10 mios, nous l'avons équipée d'une façon remarquable, elle est appréciée par un grand nombre de lancéens et d'enfants.

Nous n'avons jamais fait d'étude de marché pour la construction ou la rénovation de la piscine de Lancy, et on sait très bien que ce genre d'infrastructures sont utiles pour la population et pour tous les travailleurs qui vivent et travaillent sur la commune de Lancy. Pour ma part, je pense qu'il n'est pas nécessaire de faire une étude de marché pour mettre à disposition une salle de congrès ou de séminaires.

M. CHOBASZ : Je souhaite simplement rappeler que la demande de crédit qui vous est soumise pour le mobilier et l'installation technique n'est que la traduction de la

**Séance ordinaire du 24 février 2005**

décision d'origine quant à l'aménagement du bâtiment, à savoir qu'on vous demande de traduire l'option retenue pour l'utilisation du bâtiment à travers la mise à disposition du mobilier et des installations techniques.

On n'a pas changé de cap, on n'a pas modifié la perspective dans lequel le crédit de rénovation ou de réaménagement du bâtiment a été voté à l'époque par le Conseil municipal.

M. FAVRE : Rassurez-vous, je vais voter oui. Il est exclu de renvoyer cet objet en commission. Il est clair que le montant de Fr. 340'000.-- surprend un peu, mais je crois qu'il y a d'autres intérêts en jeu. Le gain qu'on a avec ce terrain est très intéressant, quant à moi, je suis un peu dubitatif concernant la concurrence des entreprises privées, effectivement, cela ne va pas les gêner beaucoup, donc j'ai décidé de voter oui.

Juste pour répondre à M. Perez-Iriarte dans sa dernière phrase sur les entreprises privées, heureusement qu'elles sont là pour payer son salaire de fonctionnaire.

M. AESCHBACHER : M. Eretzian est-ce que vous maintenez votre proposition de renvoi en commission ?

M. ERETZIAN : Oui.

M. AESCHBACHER : Nous votons pour ce renvoi en commission.  
Le renvoi en commission est refusé par la majorité évidente.

***L'arrêté 6a) est accepté par 24 oui – 2 non – 4 abstentions. (Voir Annexe).***

**b) Divers**  
=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : *Ecole du Bachet* - Le Président demande quel est le scénario des rénovations à l'école du Bachet. M. Chobaz répond que la requête en autorisation de construire a été déposée. Une demande a été faite pour 2 pavillons provisoires de 2 classes. M. Côte ajoute que la commune possède déjà un pavillon et recherche le deuxième. Des arbres devront être abattus pour ce faire, puis d'autres replantés. Les propriétaires ont été contactés et les autorisations demandées et obtenues.

Le chantier pourrait débuter fin juin ou début juillet. Il se ferait en deux étapes. La première étape des travaux portera sur quatre classes et durera jusqu'à la fin de l'année. En janvier, deux autres classes déménageront. Les travaux porteront sur le changement des vitrages et la carbonatation des bétons et dureront jusqu'à la rentrée 2006. La partie située sur la piscine sera abordée à partir de ce moment. Le projet est élaboré en collaboration avec le Département de l'instruction publique, pour la rotation des classes.

*Piscine de Marignac* - Le Président demande si le chantier de la piscine rencontre des problèmes. M. Côte répond que le seul problème qui soit survenu est lié aux chutes de neige récentes qui ont entraîné la fermeture du chantier.



**Séance ordinaire du 24 février 2005**

*Autre point* - Un commissaire propose l'installation d'une buvette dans l'aile vide de la tour du Pré-Monnard, en lien avec la pataugeoire. Cette buvette profiterait aux mamans et aux employés travaillant dans la tour.

M. GUILLERMIN présente le sujet : En accord avec le Président, je vais vous lire dans son intégralité, pour le public et la postérité le procès-verbal de la séance de la Commission des finances et logement.

M. Lance revient sur une question posée par M. Eretzian lors de la dernière séance plénière du Conseil municipal, concernant le stade de Genève et les dettes de la société d'exploitation du Stade envers la Ville de Lancy et la Fondation des Evaux dans laquelle Lancy est partenaire. Il demandait ce qu'il adviendrait de ces créances dans l'hypothèse d'une faillite du Servette FC et quelle serait la perte pour les contribuables lancéens. M. Chobaz a déjà apporté des éléments de réponses lors de cette séance.

M. Lance rappelle que le Conseil municipal avait voté en 1998 et d'une façon unanime la participation de Fr. 3 millions de la commune au projet de construction du stade de la Praille, considérant qu'il était important de contribuer à la mise en valeur de ce « no man's land » situé sur la commune. Ce crédit d'investissement est soumis à un amortissement comptable de Fr. 100'000.-- par an. Il ne s'agit toutefois pas d'un investissement à fonds perdu. Le Stade existe et il s'agit d'une belle infrastructure. Un second prêt avait été voté le 27 février 2003 pour permettre à la Fondation du stade de terminer certains travaux. Il s'agissait d'un prêt remboursable en 30 ans, sans intérêt, mais une convention prévoyait des contre prestations en faveur de la commune, comme la mise à disposition de l'Event-Center deux fois par an, l'utilisation des coursives pour des manifestations et 300 billets d'entrée par match du Servette.

Aujourd'hui, étant donné la situation, le remboursement du prêt paraît difficile à garantir. L'Etat de Genève souhaite la transformation de l'entité juridique de la Fondation de droit privé du stade en une Fondation de droit public. Lancy pourrait dans ce cas reconsidérer le crédit d'investissement de Fr. 3 millions et le prêt de Fr. 3 millions comme un apport dans cette nouvelle fondation. Cette proposition devrait bien évidemment être approuvée par le Conseil municipal.

La Compagnie des pompiers de Lancy, avec l'appui d'autres compagnies communales, participe à des gardes de préservation lors des matchs et autres événements. Ces prestations étaient facturées à la société d'exploitation. À ce jour, la société en question doit une somme totale de Fr. 16'736.-- à la Ville de Lancy, frais de rappels et de poursuites compris. La Ville de Lancy est convoquée le 25 février prochain au Palais de justice pour cet objet.

La Ville de Lancy participe également financièrement à la Fondation des Evaux à hauteur de 22 %. Les autres membres de la Fondation sont la Ville de Genève (34,5 %), la Ville d'Onex (28,5 %), la commune de Bernex (10 %) et la commune de Confignon (5 %). Le Servette FC loue des vestiaires dans le centre sportif des Evaux et présente au 31 décembre 2004 un montant de Fr. 53'500.-- de loyers impayés. Une somme de Fr. 19'000.-- avait été provisionnée dans les comptes de la Fondation au 31 décembre 2003. La somme due restant en faveur de la Fondation s'élève donc au 31 décembre 2004 à Fr. 34'500.--, sans tenir compte des premiers mois de 2005.

Aux dernières nouvelles, le 1er février dernier, la Société d'exploitation du stade a été reprise par la Fondation du Stade de Genève et des investisseurs privés seraient

**Séance ordinaire du 24 février 2005**

intéressés par cette gestion. Pour le reste, rien n'est sûr. On ne peut toutefois pas dire que l'argent ait été jeté par les fenêtres. Le stade existe et il s'agit d'une belle infrastructure, avec un centre commercial et un hôtel, et ces infrastructures profitent à l'ensemble de la population de Lancy.

M. CHOBAS : Je veux juste corriger un bout de phrase de M. Guillermin pour dire que la Fondation du stade de Genève n'a pas repris la société d'exploitation du stade de Genève ; celle-ci est en faillite. La Fondation a repris l'exploitation du stade.

**7. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -  
Séance du 3 février 2005 -  
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO**

---

**Extension du groupe scolaire du Petit-Lancy Village -  
Rafraîchissement de l'ancienne école  
- Crédit de construction (Fr. 2'800'000.--)**

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet (Clichés) : Nous avons accueilli M. Russbach, mandataire. Pour rappel, une première demande de crédit de rénovation de l'ancienne école du Petit-Lancy de Fr. 4.428 millions a été refusée par ce Conseil municipal lors de la séance du 23 septembre dernier. Nous avons aussi demandé au Conseil administratif de nous proposer plusieurs variantes.

La nouvelle demande nous a donc été soumise à la dernière séance de la Commission des travaux et constructions.

M. Chobaz nous présente le nouveau projet en trois variantes. Toutes les variantes proposées sont maintenant pensées sans changement typologique, hormis l'ajout d'un W.C. pour visiteurs.

Les principaux travaux sont la rénovation des façades, le passage au gaz pour le chauffage, le rafraîchissement des locaux et couloirs, des nouvelles fenêtres et du nouveau mobilier. Un W.C. sera rajouté dans l'appartement des concierges.

Voici les simplifications proposées par rapport au projet initial pour les trois variantes :

- La chaufferie est maintenue dans le local actuel. Cela permet d'éviter de déplacer les conduites à tous les niveaux
- Un seul W.C. sera rénové, alors que l'autre sera condamné au rez et au premier étage. Les nouvelles variantes renoncent également à la salle GNT.
- Seules les deux classes adossées au mur pignon du bâtiment seront rénovées entièrement. Elles nécessitent de toute façon une intervention en raison du matériel situé dans le mur pignon. Les autres classes resteront en l'état.

Par rapport à la variante A, la variante B comprend un ascenseur que le Conseil administratif a estimé nécessaire, pour les usagers et à cause des avantages qu'il offre pour l'entretien. Il y a en plus un monte-escalier pour personnes handicapées.

**Séance ordinaire du 24 février 2005**

La variante C inclut en plus la réalisation de l'atelier du livre. Elle a été décidée par le Conseil administratif en raison de l'intervention sur la façade. Il s'agit de maximiser les possibilités d'utilisation des locaux, en évitant une intervention lourde ultérieure. Une intervention au niveau des combles était de toute manière nécessaire. Elle inclut un W.C. supplémentaire.

L'autorisation de construire actuellement en force couvre tous les travaux sollicités, selon le principe de " qui peut le plus, peut le moins ".

Le message présente les coûts des trois variantes, avec les plus-values relevant de l'ascenseur et de l'atelier du livre :

- Variante A : Fr. 2'178'070.-- moins une subvention du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement estimée à Fr. 435'600.--
- Variante B : Fr. 2'292'100.-- moins une subvention estimée à Fr. 458'000.--, soit un coût total de Fr. 1'834'100.--
- Variante C : Fr. 2'788'250.-- moins une subvention estimée à Fr. 557'650.--, soit un coût total de Fr. 2'230'600.--

Une somme de Fr. 4.450 millions est prévue au budget des investissements.

Plusieurs commissaires remercient le Conseil administratif d'avoir suivi les recommandations du Conseil municipal et d'avoir proposé des choix distincts et meilleur marché que dans le projet initial.

Un commissaire demande si les locaux condamnés, dans la version actuelle des rénovations plus légères, pourront être utilisés ultérieurement, M. Russbach répond que ces locaux pourront tout à fait être rouverts. Pour ce qui est de la chaudière, ce sera plus difficile. C'est la seule modification du projet initial qui est " bloquante ".

Plusieurs commissaires s'interrogent sur les travaux à faire dans la toiture. M. Russbach indique que des ouvertures sont prévues pour l'éclairage de l'atelier du livre. Elles seront réalisées en finesse et la CMNS a donné son accord.

Un commissaire demande si une projection a été réalisée pour estimer les besoins futurs en classes, en fonction du développement du quartier des Marbriers et de Lancy-Square. M. Chobaz répond qu'il y a peu d'informations à ce sujet, au-delà des projections scolaires qui portent sur deux ou trois ans. Le projet Lancy-Square démarre cette année encore. L'idée est de modifier les secteurs de partage entre les écoles de Tivoli et du Petit-Lancy, pour décharger l'école de Tivoli. Si le quartier des Marbriers se développe, il est en effet exclu d'envoyer les enfants qui habiteront là ailleurs qu'à l'école de Tivoli.

Le débat s'est aussi porté sur l'utilité de l'atelier du livre. M. Chobaz indique que l'atelier est à l'origine du projet et en lien direct avec les besoins de fonctionnement de l'école. Cet atelier donne droit à une subvention du Département de l'instruction publique. Ces éléments font que la réalisation de cet atelier paraît judicieuse. Son affectation n'est pas irréversible. Il pourra par exemple satisfaire les besoins grandissants en locaux du parascolaire.

Plusieurs commissaires ne sont pas convaincus de l'utilité de l'atelier du livre, " il ne sera peut-être plus d'actualité " affirme l'un et ne sera pas fréquenté par les élèves dit un autre. Il souligne aussi que le concierge habite à côté.

**Séance ordinaire du 24 février 2005**

D'autres commissaires ne partagent pas cet avis. Il est judicieux que ce grand espace des combles soit aménagé et utilisé. Cet espace pourra être polyvalent, utilisé comme une salle de conférences ou de projections. Il faut construire maintenant pour éviter de devoir le faire plus tard à un coût beaucoup plus élevé.

Au vote final, la deuxième variante (rénovation sans l'atelier du livre), recueille 4 voix pour, 3 voix contre, et 1 abstention.

La troisième variante (rénovation avec l'atelier du livre), recueille 5 voix pour, 3 voix contre et aucune abstention.

La troisième variante est donc acceptée.

M. FAVRE : Le groupe Démocrate-chrétien dans sa majorité, à quelques exceptions près, acceptera ce crédit. Il y a une chose qui nous a frappés, c'est l'absence de vision des combles une fois ces créations de prises de jour de la toiture. Pour n'importe quelle demande de crédit soit pour un camion de pompiers ou des containers à enterrer, on a des documents en force, photos, montages de toutes sortes. Là, pour un objet aussi important, l'architecte ne s'est pas donné la peine de nous montrer les plans qui ont été déposés en autorisation de construire.

Même si la CMNS a accepté ce projet, cela ne veut pas dire qu'il est magnifique, ce ne sont pas eux qui votent le crédit, c'est nous. Ce n'est pas normal que l'on n'ait pas pu voir ces élévations. Est-ce que c'est tellement dénaturant qu'on puisse remettre en question ce crédit, je ne sais pas, mais cela laisse un malaise.

Le deuxième malaise concernant le coût, ce crédit fait du yo-yo, on est à Fr. 4'400'000.--, on descend à Fr. 2'900'000.--, il y a quand même une différence de plus de 50 %, pour quasiment le même programme à quelques exceptions près, j'espère qu'il n'y aura pas de supplément à la fin qu'on a gentiment glissé sous le tapis et qu'on nous ressortira avec une baguette magique. Donc par respect pour mon Maire préféré, je m'abstiendrai.

Ces architectes qui viennent les mains dans les poches, cela laisse à mon avis, un certain malaise.

M. RICHERT : Nous arrivons à bout touchant de la complète réalisation du complexe scolaire primaire du Petit-Lancy. A celles et à ceux qui douteraient encore du bien-fondé de l'arrêté soumis à notre approbation ce soir, je voudrais rappeler qu'il est du devoir du Conseil municipal d'offrir aux écolières et écoliers de Lancy l'infrastructure la plus adéquate possible à la réussite de leur parcours scolaire.

Or, ce parcours est semé d'obstacles, dont l'un a fait, fait, et sans doute fera trébucher plus d'une tête blonde; c'est le français bien sûr, avec ses supplices orthographiques particulièrement raffinés.

De tous milieux proviennent aujourd'hui plaintes et critiques : les apprentis auraient des notions floues de l'orthographe, s'exprimeraient de moins en moins bien clairement, auraient un vocabulaire restreint. De nombreux candidats à l'école de police genevoise ont fait l'an dernier un nombre record de fautes à la dictée pourtant simple de l'examen d'entrée.

**Séance ordinaire du 24 février 2005**

On envisagerait de donner des cours de français aux bacheliers lors de leur première année d'études universitaires tant leur maîtrise de la langue de Molière est douteuse... Esquisse d'une longue liste de doléances. Bref, la société attend une réaction vigoureuse pour un apprentissage plus performant de notre langue qui s'appuie sur la lecture, dont il convient de donner le goût aux enfants, notamment dans des ateliers du livre animés par des enseignants compétents et motivés.

En votant l'arrêté proposé, Mesdames, Messieurs, vous permettrez la réalisation d'un tel atelier, dans un lieu idéal, un cadre magnifique aujourd'hui tristement désert et inutilisé. Vaste volume abrité sous une belle charpente qui pourra servir à de très nombreuses activités axées autour du livre.

M. BOSSHARD : Le groupe Libéral constate qu'une fois de plus on s'est moqué des Conseillers municipaux. En effet, que dire des 36 % d'économie trouvée par un simple renvoi en commission ? Que dire des prétendues subventions qui n'auraient été versées que si nous acceptions l'aménagement des combles en atelier de lecture et qui, comme par hasard, figurent désormais dans toutes les variantes qui nous ont été proposées en commission.

Nous continuons à mettre en doute la nécessité d'investir pour cet atelier du livre, surtout que nous sommes à la veille d'un grand projet de rénovation de toutes nos écoles. Dans ce dossier, nous avons été fidèles à notre ligne de conduite, à savoir poursuivre une politique financière visant à la maîtrise des coûts et de l'endettement, en pesant mûrement nos choix de dépenses.

C'est pourquoi nous nous opposerons à ce projet de rénovation.

Mme JELK-PEILA : J'aimerais aller dans le sens de l'intervention de M. Richert. Lorsque le parti Démocrate-chrétien conclut une de ses interventions en disant, concernant la ferme Navazza, « c'est pourquoi, il faut offrir le meilleur à nos entreprises » je paraphraserai en disant « c'est pourquoi il faut offrir le meilleur aux enfants de Lancy ». Je suis persuadée, qu'en contestant l'utilité d'un atelier du livre, on ne va pas dans ce sens. Je crois que là, on est très loin des objectifs de l'école publique, alors que les écoles privées disposent pourtant d'un atelier du livre. Pour le moins on ne connaît plus la réalité scolaire car ce n'est pas en revoyant à la baisse les projets d'équipement pour les enfants pour la Ville de Lancy qu'on formera les générations futures, qu'on leur offrira un avenir meilleur. Je déplore que le projet précédent n'ait pas pu passer la rampe, mais j'espère que tout le monde aura la décence de voter celui-ci, tout comme notre groupe le fera.

M. ERETZIAN : Lors de l'acceptation du budget, le groupe Radical avait émis une réserve d'accepter la proposition de rénovation proposée par le Conseil administratif. Après travail en commission, le groupe Radical n'a pas été convaincu par les quelques arguments pour une rénovation, entre autre, l'aménagement des combles. Par conséquent, le groupe Radical votera non à ce projet.

M. CHOBASZ : Quelques réflexions. Tout d'abord, je suis désolé M. Favre si les plans d'élévation, notamment des combles, vous ont fait défaut. Sachez que ce n'est en tous les cas pas une volonté de ne pas vous les présenter puisqu'ils existaient et qu'ils avaient été approuvés. Je n'ai malheureusement pas entendu votre demande en commission. Peut-être ai-je mal écouté. Mais, en tous les cas, sachez que je prends note de votre demande et que, si par hypothèse, au moment où nous présentons une

**Séance ordinaire du 24 février 2005**

demande de crédit, l'autorisation de construire est déjà délivrée, nous viendrons avec les plans. En tous les cas, si vous le souhaitez, vous pouvez bien sûr les consulter. Vous me direz que c'est après coup mais j'ai pris note pour la prochaine fois.

Sur ma baguette magique concernant les dépassements de crédits, sachez que j'essaie d'en faire usage le moins souvent possible et si, par hypothèse, ce devait être le cas, j'essaie de vous en informer le plus rapidement possible. Je rappellerai simplement ce qui a été dit concernant ce chantier et vous étiez, notamment M. Favre et d'autres Conseillers municipaux, présents hier soir à l'inauguration des locaux de l'institut Jacques-Dalcroze et du Conservatoire populaire de musique. Je peux signaler que la Ville de Lancy peut être fière de ce qu'elle a réalisé. Ce n'est pas un avis personnel, c'est simplement l'écoute des utilisateurs de ces locaux qui nous transmettent le message qu'ils trouvent ces locaux extraordinaires, qu'il y a une très bonne acoustique, qu'il y a des éléments dont ils se félicitent et pour lesquels ils remercient la Ville de Lancy, pour lesquels ils vous remercient Mesdames, Messieurs, des crédits que vous avez votés.

Encore une fois, je pense qu'il faut mettre un terme à cette opération de rénovation de l'école du Petit-Lancy. Il s'agit aujourd'hui de la dernière étape. Celle qui était prévue en finalité, à savoir la rénovation de la salle communale, le Conseil administratif pour l'instant y a mis un sursis et il ne figure pas dans nos budgets d'investissements. Aujourd'hui, c'est ainsi le dernier crédit concernant la rénovation de l'école et je vous demande, Mesdames, Messieurs, d'y réserver un accueil favorable.

M. FAVRE : Ce n'est pas un petit commissaire de village qui va faire cette demande. Il y a des mandataires, c'est à eux de nous fournir ces documents. Je ne comprends pas, on fait des façades, changé des fenêtres, mais l'élément moteur pour lequel tous les commissaires se sont interrogés, à juste titre, c'est la toiture, et on ne nous le montre pas. Il y a des professionnels, chef des travaux, etc. je ne sais pas, ça laisse un malaise, si on veut nous cacher quelque chose.

Vous, je vous remercie de vous être donné la peine, d'essayer de jouer le jeu, de faire des économies, de trouver des solutions qui vont permettre à ce crédit de passer. Mais dans l'autre sens, il y a quand même un malaise, l'élément le plus important de ce bâtiment, c'est la toiture, c'est ce qui se voit principalement. Pour nous, c'est important, c'est pour cela que j'ai insisté.

M. CHOBAS : Je suis désolé que vous ayez pu ressentir que vous ayez été traité comme un petit commissaire de village, ce n'était pas notre intention.

***L'arrêté 7) est accepté par 22 oui – 6 non – 2 abstentions. (Voir Annexe).***

**8. COMMISSION DES SPORTS – Séance du 20 janvier 2005 -  
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS****a) Discussion concernant l'aménagement du stade de Lancy-Florimont**  
=====

**Séance ordinaire du 24 février 2005**

M. ZEHFUS présente le sujet : Pour faire suite à la séance du Conseil municipal du 16 décembre 2004 qui a déjà traité abondamment ce sujet, notre Conseiller administratif délégué nous a apporté quelques précisions supplémentaires afin que les différents groupes puissent en parler entre eux.

Tout d'abord, il nous a rappelé que des échanges de parcelles sont en cours avec l'Etat dans le secteur des Marbriers. En ce qui concerne Lancy-Florimont, il serait intéressant, de racheter la partie du terrain qui appartient à l'Etat, soit celle qui rejoint le grillage de la salle omnisports. L'Etat est d'accord de nous céder 3'200 m2 sur les 8'000 m2 lui appartenant. Il s'agit du terrain où se situe la partie synthétique.

Les documents ont été transmis au Lancy Sport F.C. qui s'est montré satisfait de l'évolution du projet. La variante A (pour rappel, il s'agit de deux terrains perpendiculaires à la route du Pont-Butin) a déclenché le plus grand enthousiasme. La variante D (pour rappel, il s'agit de deux terrains en parallèle à la route du Pont-Butin séparés par un terrain permettant le football à 7 joueurs) a été également très bien accueillie.

Pour l'Institut Florimont, la variante D a été trouvée intéressante car elle permettra d'utiliser le stade pendant les travaux, mais la suppression de la piste d'athlétisme est regrettée même si un couloir de 80 mètres sera conservé.

A la question de savoir si l'Etat revendiquera un jour la partie synthétique qui nous est prêtée gratuitement et si la commune a d'autres terrains permettant d'envisager un échange, notre Conseiller administratif délégué nous a précisé que le périmètre possède une affectation sportive et que la commune ne possède que très peu de terrains.

Quant à la possibilité d'envisager un parking souterrain, il apparaît que le parking Louis-Bertrand, à proximité, est mieux utilisé à présent et que les manifestations sportives se déroulent souvent à un moment où les places de parc des environs sont libérées.

Pour conclure, la variante D semble être une bonne solution et c'est dans les groupes que l'information doit être relayée.

**b) Motion du groupe Radical pour une subvention en faveur des jeunes sportifs lancéens**

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : Notre Conseiller administratif délégué nous a précisé que le Conseil administratif ne formule aucune opposition à cette motion, mais ne dispose pas encore d'un service des sports, ce qui nous aurait permis de marquer un peu mieux cette année.

Les sommes dépensées pour l'exécution de cette motion pourront s'élever à quelques dizaines de milliers de francs, mais il sera nécessaire de discuter des critères et des modalités d'exécution.

De l'avis des commissaires, on peut retenir la proposition qu'une grande manifestation soit organisée qui pourrait également mettre en évidence les possibilités sportives à

**Séance ordinaire du 24 février 2005**

Lancy. De l'avis d'autres commissaires, il apparaît qu'il est un peu tard pour envisager une grande manifestation, sans savoir ce que le Canton envisage pour marquer cette année du sport et sans entrer en concurrence avec d'autres manifestations.

Quelques suggestions sont émises pour l'attribution de cette subvention et pour conclure, notre Conseiller administratif délégué propose un texte qui est le suivant :

*« d'inviter le Conseil administratif à accorder pour l'année 2005 du sport, une subvention extraordinaire aux associations sportives lancéennes sous la forme d'un pourcentage de la cotisation de ces associations, ceci en faveur de tous les jeunes pratiquants de Lancy ».*

**c) Divers**

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : Un commissaire propose l'audition du Grand-Lancy F.C. suite aux derniers problèmes concernant la trésorerie de ce club.

Une visite aux Evaux sera programmée pour la commission, de même que l'audition du club de curling.

La commission est informée que les sections de gym de Lancy, respectivement la section féminine et masculine, vont très prochainement fusionner.

**9. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -  
Séance du 2 février 2005 -  
Rapporteur : M. Pierre BUTSCHI****a) Projet de plan directeur du quartier des Semailles**

=====

M. BUTSCHI présente le sujet (Clichés) : J'aimerais rappeler pour le public ainsi que pour le Conseil municipal que, dans le cadre de l'aménagement qui se déroule dans le canton de Genève, Lancy participe pour le développement du quartier des Semailles, la Chapelle-les-Sciens, quartier de la Praille, Lancy-Square et le quartier des Marbriers. Lancy participe de manière très dense au développement d'urbanisation.

Pour mémoire, ce projet d'aménagement a été présenté l'année passée, et la commission avait, à l'unanimité, fait une contre-proposition, demandant de :

- Ramener le projet à une densité de 0,8
- Conserver la zone villa
- Garder la végétation
- Conserver le mail piétonnier

Les mandataires présentent le nouvel avant-projet et précisent les objectifs suivants :

- Densité 1 : abaissement de deux niveaux dans les tours, compositions d'édifices bas rez+2, rez+3, élimination des attiques des grandes maisons. Résultat: passer de 730 à 610 logements



**Séance ordinaire du 24 février 2005**

- 2/3 de logements subventionnés, 1/3 d'appartements à loyer libre ou en PPE.
- Construction d'une école près du quartier des Palettes d'ici 10 à 20 ans
- Quartier verdoyant avec un aménagement différencié
- Principe de circulation modérée intégrée avec des dessertes internes
- Déplacement doux, comme inscrit dans le plan directeur cantonal
- Le cheminement principal longe le chemin des Semailles
- Plantations d'arbres le long des grandes maisons, complétant ainsi le système végétal existant
- Le chemin des Rambossons traité en zone de rencontres soit : piétons prioritaires, avec limitation de la vitesse des véhicules à 20 km/h.
- Possibilité de négocier les normes de stationnement avec l'Office des transports et circulation
- Le maintien de la zone villas n'a pas été retenu. En effet, elle demanderait un déclassement. Or le mandat du bureau Citec est de faire un projet urbanistique dans une troisième zone de développement

**b) Etude sur l'implantation de villas et terrains propriétés de la Commune**

=====

M. BUTSCHI présente le sujet : Le Président déclare avoir mis ce point à l'ordre du jour afin de considérer les villas de la Commune qui pourraient servir de réserve. Il devra être possible de définir le destin des villas qui ne seront pas définies comme prioritaires, c'est-à-dire considérées comme importantes. L'aval de la commission pour faire répertorier et classer ces villas est donné.

**c) Divers**

=====

M. BUTSCHI présente le sujet : L'association des Passereaux sera entendue lors de la prochaine séance de la Commission. A savoir que certains habitants de Lancy s'opposent au PAC de La Chapelle-les-Sciers; ces oppositions sont classées d'oppositions de principe.

Le Président signale avoir rencontré des Conseillers municipaux de Plan-les-Ouates ainsi que des députés de l'Entente qui ne prendront pas en compte les vœux de Plan-les-Ouates, laquelle risque de lancer un référendum cantonal. II pense cependant que la situation va s'arranger.

**10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

---

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Loin d'être objectif, le langage traduit les relations sociales et hiérarchiques. Je ne reviendrai pas ici sur sa féminisation – vous savez ce que j'en pense -. Par contre, quelque peu choquée par la lecture d'un récent procès-verbal, je souhaiterais insister ici sur la qualité du vocabulaire usité par les commissaires, qui se devrait à mon sens en toutes circonstances, être courtois et correct quelle que soit l'ampleur des griefs exprimé. Je parle de respect à l'égard des interlocuteurs concernés.

**Séance ordinaire du 24 février 2005**

Mme REY : Je souhaiterais vous informer que le Collectif Palettes initie une soirée débat information le mercredi 16 mars 2005 à 18.30 heures sur le thème de la prochaine votation du 24 avril « J'y vis, j'y vote ». Vous êtes tous très cordialement invités à la Maison Civiq à Lancy-Sud.

Mme DILONARDO : Plusieurs habitants du Petit-Lancy Village, dont je fais partie depuis peu, suggèrent que nous étudions le fait de redéplacer le marché de légumes qui se trouve actuellement dans le parking qui se trouve dans l'avenue du Petit-Lancy, devant l'école, de le redéplacer dans le préau de l'école où il se trouvait initialement. On trouve des places bleues, mais c'est vrai que deux fois par semaine, de 05.00 à 14.00 heures, c'est un peu compliqué.

M. TODESCHI : J'aimerais que l'on précise dans quelles commissions les 6 points de l'Agenda 21 ont été répartis.

Mme BUUNK-DROZ : Tout à l'heure, M. Chobaz a fait allusion à l'inauguration des locaux du Conservatoire populaire de musique et de l'Institut Jacques-Dalcroze, et à la reconnaissance pour les usagers de la qualité de ces locaux, et je ne peux qu'appuyer cette admiration, d'autant plus que je n'étais pas dans ce Conseil au moment où les crédits ont été votés. Je regrette simplement que ce Conseil n'ait pas été invité à cette inauguration, étant donné que c'est lui qui avait voté ces crédits qui étaient très importants. J'aimerais que ce Conseil ait l'occasion de pouvoir visiter ces locaux, c'est dommage, c'était portes ouvertes toute la journée, avec audition et réception le soir, je ne sais pas, il y a eu maladresse dans l'organisation.

Je ne sais pas sous quelle forme on pourra organiser, pour ceux qui s'y intéressent, une visite de ces locaux qui valent la peine d'être vus, parce que c'est une façon d'utiliser le sous-sol d'une manière positive, aussi l'architecture des pièces, la dimension et l'acoustique de la salle de concert sont très bien.

M. FAVRE : Je peux répondre à Mme Buunk-Droz parce que c'est ma sœur qui a organisé. Il y a eu des tout ménage qui ont été distribués, pour les habitants de la commune, le programme était précisé et on ne peut pas dire que rien n'a été fait. S'il y avait autant de monde, ce n'est pas par hasard.

M. ERETZIAN : Est-ce que le Conseil administratif a des nouvelles concernant le déplacement du poste d'Onex sur le Petit-Lancy, et si c'est le cas, une commission je pense à l'aménagement. Je m'inquiète un peu de l'impact des sorties de véhicules d'intervention dans le chemin des Esserts. Ce chemin est déjà assez saturé à certaines heures, et j' imagine mal des véhicules d'intervention sortir de ce chemin.

M. LANCE : Concernant l'interpellation de Mme Dilonardo, c'est très volontiers que j'étudierai cette proposition de déplacer le petit marché du Petit-Lancy dans le préau de l'école.

Concernant les griefs de l'invitation à l'inauguration du centre musical du Petit-Lancy, c'est vrai que l'initiative venait de l'Institut Jacques-Dalcroze et du Conservatoire populaire de musique, le Conseil administratif, bien entendu, a été invité à cette inauguration. Ce que je propose c'est que la Commission de la culture organise une visite de ce centre musical lors d'une prochaine commission qui pourrait être ouverte à tout le Conseil municipal.

**Séance ordinaire du 24 février 2005**

M. BAERTSCHI : J'aimerais aussi répondre à Mme Dilonardo mais pas dans le même sens que mon collègue François Lance. Je constate que le fait d'avoir un marché empêche les gens de venir en voiture faire leurs courses. C'est en effet ennuyeux pour ceux qui viennent en voiture, mais le but d'un marché c'est tout de même que ce soit un lieu de rencontre, donc ils peuvent très bien se déplacer, c'est l'idée derrière qui me semblait légèrement suspecte par rapport à ce qu'on essaie de faire pour ailleurs.

Pour M. Todeschi, je le renverrai en page 502 du procès-verbal du 27 janvier, il me semblait bien avoir répondu à la question que vous posez. Je vous invite à une relecture, mais comme je veux absolument favoriser votre inertie, seulement vous dire que les ateliers du futur I et II allant à la Commission de l'administration, affaires économiques et information, les ateliers du futur III et VI allant à la Commission des affaires sociales et les IV et V à la Commission de l'environnement. J'ai vu que c'est déjà parti dans certaines commissions.

Pour M. Eretzian, cela tombe bien, vous allez bientôt avoir les mêmes soucis que le Conseil administratif qui, lors de la requête en autorisation, a fait les mêmes remarques que vous par rapport à la sortie des policiers qui sortiront de là. Le dossier avance mais nous avons aussi les mêmes soucis, donc nous en avons fait part.

La séance est levée à 21 heures 45.

**Le Secrétaire :**

**Bernard DESPLANDS**

**Le Président :**

**Thierry AESCHBACHER**